



Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération n° 01_2023_120

Définition des Zones d'Accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Excusé
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE jusqu'au point n° 14 Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Noura ANGLADE
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal COLLIN

Date de la convocation : 6 décembre 2023
Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20231213-012023120-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération n° 01_2023_120

Définition des Zones d'Accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Monsieur Philippe AUZON, 6^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER ;

vu l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie.

considérant que ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, géothermie, éolien,...). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée.

Considérant que les communes devaient réaliser la concertation et délibérer avant le débat en Conseil communautaire ;

considérant que les communes ont délibéré ;

il est proposé au Conseil communautaire de débattre sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Monsieur Daniel BÔNE, Président, rappelle que le poste source actuel est à saturation et pénalise le développement des énergies renouvelables, notamment pour la production d'électricité, sur le secteur.

Le Président a également ajouté que la Communauté de communes à intégrer l'ensemble des demandes des communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la tenue de ce débat.

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Pascal Collin, written in a cursive style.

Pascal COLLIN